## PSYCHOLOGIE DES INJURES

#### I. - Introduction

### 1. Histoire et méthode

A. Les guerriers assyriens et babyloniens préludent, dans l'Antiquité, aux batailles par des imprécations. Comme les fils d'Israël. Comme les héros de l'*Iliade*. Imprécations destinées à appeler, magiquement ou religieusement, le mal sur l'ennemi. A, donc, lui porter malheur.

Ces imprécations ou malédictions, vingt-neuf siècles après Homère, Giraudoux, dans La guerre de Troie n'aura pas lieu, les traduit ainsi : « Avant de se lancer leurs javelols, les guerriers grecs se lancent des épithètes... Cousin de crapaud! se crient-ils. Fils de bœuf! Ils s'insultent, quoi! » (II, 4). Et ils multiplient leurs insultes ou injures : « Verrue! » « Lâche! » « Corps thyroïde! » « Serin! » « Moule à tartes! » « Poète aux pieds sales! »...

Giraudoux nous invite, en conséquence, à considérer ces insultes ou les injures des Modernes, d'une part, comme les remplaçantes des imprécations que proféraient les Anciens. D'autre part, comme les descendantes de celles-là. Donc, leurs origines comme magiques ou religieuses.

Origines que confirment de multiples témoignages. Par exemple, 1° le témoignage d'un historien du Droit : R. Huvelin (30, p. 448-449, 452-454) montre que le mot « iniuria » désigna une incantation dotée d'un pouvoir maléfique, avant de dénommer un acte ou une parole qui nuit à la réputation d'autrui. Et, 2° le témoignage d'un littérateur : San Antonio (alias F. Dard), qui cuisine au xxe siècle un langage épicé d'insultes, à la manière de Rabelais et des auteurs de farces théâtrales au xve ou au xvie, termine et résume, dans un roman récent<sup>1</sup>, une série de soixante-seize injures

JOURNAL DE PSYCHOLOGIE, Nº 1. 1980.

<sup>1.</sup> SAN ANTONIO, Tire m'en deux, c'est pour offrir, Paris, Fleuve noir, 1979, p. 46-48.

— aussi traditionnelles que « Truie! « « Chameau! » « Peau de vache! »
 ou que les traductions françaises des aristophanesques (Nuées, 1085, 1094, 1330, etc.) εὐρύπρωκτος et λακκόπρωκτος — par un humoristique (et érudit) « Je te maudis! ».

Or, les jurons ont aussi, parmi leurs ancêtres magico-religieux, les imprécations. Ils sont donc cousins des injures. Cousins reconnus, en France, par la parenté étymologique de « jurer » et d' « injurier » ; en Grande-Bretagne, par les multiples emplois d'un « swearing » capable de dénommer l'injure (« abusive swearing ») comme le juron, la malédiction comme le serment.

Leur cousinage explique quelques confusions et est attesté, donc, par celles-ci.

- a) Confusions populaires: Des lycéens et des étudiants, interrogés sur leurs jurons, mêlent, dans leurs réponses, jurons et injures. Confusions savantes: A. Montagu (17, 10-30) commence son Anatomy of Swearing avec les injures qu'échangent des peuples primitifs, puis passe aux jurons dans nos sociétés anciennes, d'abord dans les sociétés juives et chrétiennes, ensuite dans la société hellénique; mais, quand, dans cette dernière, il rencontre Platon, il oublie les jurons et ne s'intéresse qu'aux injures; injures qu'à leur tour il oublie en arrivant à Rome afin d'étudier de nouveau les jurons. En bref, il construit son livre d'histoire sur la ressemblance des jurons et des injures.
- b) Or, « qui se ressemble s'assemble ». Les jurons et les injures s'assemblent donc, au xxe siècle, dans les gros mots et les propos grossiers. Comme ils s'assemblaient, au xviiie, dans les exclamations de héros du Théâtre élisabéthain. Comme ils s'assemblaient, au xixe et au xxe, dans les romans de cape et d'épée : par exemple, chez Zévaco où des duellistes combinent stratégiquement des jurons de défense avec des injures d'attaque.
- B. L'article présent sur les fonctions principales des injures (ou sur les motivations principales des injurieurs) complète donc notre article de ce *Journal* (5) sur la psychologie des jurons. Il doit, par suite, supposer cet article connu. Connues les règles de méthode de ce dernier, auxquelles il obéit lui aussi : observation, enquête, expérimentation.

Règles générales complétées par une prescription singulière qui prend aujourd'hui la forme suivante : emprunter aux sujets observés ou aux sujets d'enquêtes et d'expérimentations 50 maximes sur les injures, demander à 135 autres sujets de noter ces maximes sur une échelle à six degrés, interpréter ces notes par des analyses mathématiques dites de « correspondances ».

L'article que voici sur les injures multiplie les analyses qui fondaient naguère notre psychologie des jurons. Sans avoir la place pour les expliciter ni pour expliquer leur multiplication, il doit se contenter de les énumérer brièvement en Appendice, à la suite de la liste de maximes (désignées par l'abréviation max.) analysées, d'une part; de renvoyer à la thèse de doctorat d'Hervé Abdi qui les détaille, d'autre part.

Mais les facteurs extraits de certaines analyses et le rangement des maximes établi par d'autres dessinent le plan de cet article, assurent ses fondations, soutiennent sa charpente, définissent les chapitres et les paragraphes que celle-ci assemble.

## 2. Injures et jurons

Notre étude sur les jurons contient des remarques sur les injures que nous rappellerons en introduction. Les unes (A) distinguent la nature des injures de la nature des jurons, malgré les confusions évoquées plus haut entre ces deux natures. Les autres (B) unissent les injures aux jurons par quelques fonctions communes.

A. Les injures que rapporte Giraudoux ou que nous rapportent 168 adolescents (quand nous leur demandons, en 1957 et en 1977, d'énumérer par écrit anonyme leurs injures) et que nous voulons étudier portent, comme les jurons, la livrée grammaticale des interjections : généralement substantifs, soit isolés (« Con! »), soit complétés par d'autres substantifs ou des adjectifs.

a) Or, les interjections jouent le rôle de phrases. Les injures que nous examinerons peuvent donc porter le même surnom savant que les jurons : « holophrases » ou « prophrases ». Quant aux phrases qu'elles remplacent, elles apparaissent à la majorité de nos témoins comme des phrases dites « attributives » où l'attribution semble « intensifiée » par l'intonation ou par des procédés syntaxiques : « Salaud! » peut tenir lieu de « Tu es un salaud! », « Qu'est-ce que tu es salaud! », « Quel salaud tu fais! »... « Fils de truie! » peut être substitué à « T'es fils d'une truie! » ou à des paraphrases comme « T'es né d'une truie! » et « T'as tété une truie! »¹.

<sup>1.</sup> Phrases très différentes de celles dont W. Labov étudie la structure (15) dans ces discours ou chants injurieux qu'on nomme aux États-Unis « Sounding » ou « Dozens » et qu'examinèrent, avant W. Labov, J. Dollard (6) et R. Abraham (2). La lecture de notre article sur les interjections injurieuses devrait donc être complétée par celle d'articles sur les « dozens ». D'autant plus aisément que l'étude de W. Labov vient d'être traduite : Le parler ordinaire, I, Paris, Éditions de Minuit, 1978.

b) Mais les interjections-injures diffèrent des interjectionsjurons. Comparer, en effet, les injures « Merdeux! » et « Emmerdeur! »
au juron « Merde! » : celles-là — comme les interjections du type
« Psst! » — sont des apostrophes, sont donc adressées à un auditeur;
alors que celui-ci — comme les interjections du type « Oh! » ou
« Ah! » — ne s'adresse, formellement, à personne. Nommons donc les
injures : interpellations. Ou, comme K. Bühler; « appels ».

Témoignage de l'histoire : les injures, quand elles perdent leur aspect d'interpellation, se transforment en jurons. Ainsi, l'injure « Whoreson! » du Théâtre élisabéthain, comme la « Sacré fi de garce!» des paysans vendéens, quand elle ne vise plus l'auditeur, se change en un juron qui a fonction de superlatif. Témoignage, en outre, de la grammaire : celle-ci ajoute fréquemment, en anglais et en allemand, un pronom de la deuxième personne aux injures afin de diriger ces dernières vers la personne interpellée; elle fait dire, par exemple, en Grande-Bretagne, à Shakespeare « Ye whore! » et « Thou bitch-wolf's son! » ou à des gosses aujourd'hui « You silly sausage! » Témoignage que renforce parfois, en France, celui d'un impératif : « Va donc! eh! outil! ».

c) Objection: Cambronne n'adresse-t-il pas ses fameuses Cinq Lettres aux Anglais? N'adressons-nous pas souvent nos injures à autrui? Si (5, p. 449, 452, 456). Mais sans que ces jurons portent sur eux-mêmes une destination. C'est nous qui, en parlant à des auditeurs, les expédions à ceux-ci. C'est nous qui leur disons, par exemple, « Merde! ». Qui assimilons donc nos « Merde! » à des versions elliptiques de « Je te dis merde! » En bref, à « Je t'emmerde! ». Comme l'atteste un Parisien de 5 ans qui crie indifféremment à son grand-père « Merde, patate! » ou « Je t'emmerde, patate! ». Qui, ainsi, utilise de façon abrégée « Merde » et de façon, appelée par Benveniste (36) délocutive, « Je l'emmerde » pour signifier « Je te dis merde! ». Qui, aussi, utilise de façon dite performative le verbe « emmerder » : d'une part, il décrit ce qu'il fait au moyen de ce verbe; d'autre part, il le fait en le décrivant ; enfin, il le décrit pour le faire (quoiqu'il y ait en ce monde d'autres moyens d'emmerder les hommes que de dire qu'on les emmerde).

En revanche, il n'emploierait pas le verbe « injurier » à la place de « Patate! » : « Je t'injurie! » ne constitue pas une injure.

d) Déclarer à un individu qu'il nous emmerde, ce n'est pas déclarer ce qu'il est; mais ajouter à « Je l'emmerde » l'injure « Patate»,

c'est qualifier l'auditeur. C'est, précisément ( $\alpha$ ), d'abord lui donner un nom. Un nom qui — comme l'indiquent J. Morgan et ses collègues (17', p. 98-103) —, par répétition, stabilisation et mise en valeur, peut se changer en surnom. C'est aussi ( $\beta$ ) coller sur la personne interpellée une étiquette qui la décrit. En langage bühlerien : qui la « représente ».

L'injure marie donc la « représentation » avec l' « appel ».

e) Mais elle ne marie pas n'importe quelle « représentation » : il lui faut une « représentation » défavorable à l'auditeur appelé. Qui paraît déprécier celui-ci. Où l'injurieur paraît dire du mal de celui-ci, en disant « Corps thyroïde! » comme en disant « Lâche! » ou « Serin! ». Où donc il paraît dénoncer la malfaisance ou la malformation de l'auditeur. Ainsi toute injure apparaît comme une accusation (accusation que développera le § IV, 2). Mais, en accusant quelqu'un, elle réclame la punition de l'accusé. Cette punition, des additifs imprécatoires parfois la dépeignent : « A la poubelle! ». Elle semble donc normalement sous-entendue dans des épithètes comme « Ordure! ». Elle peut être manifeste dans des injures qui, à la manière de « Gibier de potence! », associent l'inculpation à la condamnation.

Lorsqu'il tourne ses injures contre lui-même, l'injurieur joue par conséquent les rôles, d'une part, de l'accusé, d'autre part, de l'avocat général et du juge. Dans le dégoût de soi-même, par exemple. Dégoût où — S. S. Tomkins le répète (23, II, p. 128, 132-139, 152) — non seulement il se dédouble, mais encore où chacun de ses deux « moi » se désolidarise de l'autre : « moi » qui rejette l'autre, « moi » rejeté comme un corps toxique.

- f) Ses injures « expriment » (selon le mode d'emploi proposé par K. Bühler du verbe « exprimer ») son dégoût. De façon générale, les injures « expriment » la mauvaise humeur ou les passions et émotions malignes de l'injurieur : mépris, dédain, répugnance, colère, haine...
- g) Conclusion: Interpellations qui à la fois « expriment » l'affectivité venimeuse du parleur et dévalorisent l'auditeur qu'elles « représentent », les injures s'opposent, d'une part, aux hypocoristiques « Minet chéri! » « Trésor! » « Mon chou! »... où un amoureux « exprime » sa tendresse et met en valeur la personne

aimée; d'autre part, au langage neutre (sans « expression » affectueuse ou hostile, sans évaluation positive ou négative) d'un consommateur, par exemple, qui, dans un café, appelle un garçon en décrivant l'individu qu'il appelle : « Garçon! ».

Opposition telle qu'il suffit d'un changement prosodique pour changer un opposant en un autre : jouons, en des circonstances propices, sur le ton de la dérision ou de la malveillance, une interpellation comme « Garçon! » voire comme « Trésor! », et nous transformons celle-ci en « représentation » injurieuse. Mais communiquons une tonalité tendre à des injures traditionnelles, et nous transformons ces dernières en « appels » d'amoureux ou d'amis : « Monstre! » et « Petit démon! » d'une mère dont les mots¹ caressent son bébé, « Mon salaud! » chaleureux de deux copains, « mignardises » maritales que collectionne, dans Pierrot mon ami, Raymond Queneau : « Mon gros cochon tout bêta, [...] ma niaise andouille ». C'est pourquoi, note un de nos témoins (max. 4), parfois ce qui est affectueux ou « ce qui est injurieux, c'est moins ce qui est dit que la façon de le dire ». Parfois, donc, parmi les injures — comme parmi les jurons (5, p. 445) — le ton fait la chanson.

B. Malgré leurs différences linguistiques, les jurons et les injures sont unis (à cause sans doute de leur origine commune) par leur appartenance au « bas langage » : au langage défini par contraste avec le langage relevé des gens bien élevés — jadis à la Cour, puis dans des salons bourgeois et dans les écoles de nos Républiques. Défini, en outre — puisque ces gens dirigent le pays — comme prohibé et sanctionné par nos dirigeants.

D'où les jurons ou les injures de révolte contre la prohibition et les sanctions. Révolte analysée naguère dans notre psychologie des jurons (5, p. 456-459). Simplement, à propos des injures, résumée ici. Révolte double : a) contre la contrainte ; b) contre les principes contraignants, contre les groupes humains qui contraignent et contre leurs représentants.

a) Une douzaine de sujets déclare que l'injure « soulage » ou « défoule ». Ce qui suppose que ces sujets, pour obéir à la « Défense de dire des gros mots », doivent se retenir de proférer ceux-ci et,

<sup>1.</sup> Cf. A. GRÉGOIRE, Edmond-Puxi-Michel, Liège, 1939.

ainsi, refouler leur hostilité contre une société qui les contraint à se « bien tenir ». Ce qui peut signifier (max. 44) qu' « il y a des moments » où, incapables de se maîtriser, ils laissent « échapper » une injure et que ce rôt linguistique les libère heureusement. Ce qui peut signifier aussi qu'ils lancent une injure — comme un juron, un chant ou une histoire obscène — afin de se libérer.

- b) Si des hommes profèrent des injures parce qu'ils sont libérés des lois, d'autres, en effet, les profèrent pour se croire libérés des lois ou pour faire accroire qu'ils le sont. « Pour paraître hors la loi » (max. 7). Par le déguisement des paroles, comme par celui des vêtements, de la saleté, des tatouages...
- α) En s'attaquant aux normes, ils s'attaquent aux individus dits normaux qui obéissent à celles-là. Par exemple, au moyen de graffiti: puisque, malgré les forces de l'Ordre, ils réussissent à peindre sur quelques murs des écrits interdits, ils prouvent leur propre force une force dangereuse pour les lecteurs respectueux de l'Ordre. Ils menacent, ainsi, ces lecteurs. Généralement, par un langage prohibé, « ils font peur au bourgeois » (max. 16). Leurs injures, comme leurs cris ou le masque de leur pilosité, ressemblent à des épouvantails.
- β) Ils ont donc besoin d'un public (max. 12) devant lequel ils exposent leurs paroles illicites. Public qui peut être composé de ces individus effrayés ou scandalisés contre lesquels ils dirigent leurs gros mots; mais qui peut être aussi constitué de complices, de comparses ou d'arbitres.
- γ) Public devant lequel ils triomphent de la loi et de ses serviteurs. Et, ainsi, se vengent (max. 47). Devant lequel, par suite, ils prennent plaisir (max. 39) à crier jurons et injures.
- δ) Plaisir d'autant plus grand qu'il les unit les uns aux autres : plaisir de se conduire comme des protestataires, plaisir de se grouper avec ceux-ci (max. 33). De se sentir ainsi intégrés dans un groupement qui a pour insignes notamment les injures ou les jurons.

### II. — LE COUP SANS RÉPLIQUE

## 1. Injures et insultes

- A. Un enfant laisse tomber son verre, son père le gifle et, simultanément, le traite d' « idiot ». Injure qui paraît fonctionner comme une autre gifle¹. Généralisons : alors que les hypocoristiques comme « ratounet » et « mon petit loup » fonctionnent comme des caresses, les injures fonctionnent comme des coups. Nommons-les, en langue populaire, « coups de gueule ». Des coups qui peuvent accompagner les coups physiques, qui peuvent aussi les précéder ou les préparer (comme dans l'exemple emprunté à Giraudoux), qui peuvent enfin les remplacer.
- a) Coups souvent dénoncés par des littérateurs et par des langues. Ainsi, d'une part, Shakespeare, qui proclame « Words are strokes » (Cymbeline, III, 5), assimile les insultes à des « coups de poings » et à des « bastonnades avec la langue », à des armes ou à des projectiles au moyen desquels nous « frappons », « battons » et « combattons » nos auditeurs. Insultes, d'autre part, dont l'étymologie du mot « insulte » lui-même ou des mots « offense » et « affront » accuse la nature belliqueuse. Dont aussi notre langue vivante traduit la nature : nous disons « jeter » ou « lancer » des injures, comme des pierres et des flèches ; nous disons parfois « accabler » un auditeur d'injures, nous disons le « blesser » avec celles-ci (l'anglais « injury » signifie « blessure »)...
- b) Pour donner à son fils des coups, un père doit d'abord couper les liens de l'affection qui unissent parents et enfants. Pour injurier son fils, un père doit donc d'abord rompre. Injurier quel-qu'un, c'est, par conséquent, d'abord (α) se séparer de lui. Ce peut être jouer, en le taquinant, à faire semblant de se séparer de lui. Alors que les amoureux jouent à s'unir par des hypocoristiques. Mais, si ceux-ci traitent l'auditeur en partenaire, les injures (β) traitent aussi par leurs coups l'auditeur qu'elles isolent en adversaire. Quand, par conséquent, nous invectivons une personne, nous pensons, en bref et en principe, être suffisamment détachés d'elle pour lui déclarer la guerre comme à un ennemi auquel nous voulons faire mal, en (lui) disant du mal de lui. Même si, en réalité, nous ne réussissons pas toujours à lui faire mal.

<sup>1.</sup> Le Livre de Job (XVI, 10) assimile l'injure à un soufflet.

- B. Mais il y a deux façons de lui faire mal : la façon qu'illustre « Lâche! », la façon qu'illustre « Corps thyroïde! » ou « Chameau! ». Convenons de nommer désormais la première « insulte » et de réserver « injure » pour la seconde.
- a) Quand vous insullez un soldat qui fuit à coups d'adjectifs [« Lâche! » « Trouillard! »], vos insultes semblent justifiées par la conduite du soldat. Induisons : un grand nombre d'insultes sont vraies ou valides. Spécialement, celles qui accusent les défauts physiques de l'auditeur : sa grande taille (« Échalas! »), sa petite taille (« Moucheron! » « Modèle réduit! »), son âge avancé (« Croulant! »)...

Quand les insultes ne sont pas vérifiées, elles paraissent cependant vérifiables. Ainsi, dans le monde des politiciens, les « Vendu! », « Œil de Moscou! », « Surplus américain! » présupposent des faits qui les vérifieraient... Sans doute, des insulteurs peuvent mentir. Mais, d'une part, s'ils mentent, c'est pour faire accroire que cette vérification existe. D'autre part, si leur accusation est fausse, l'accusé peut toujours se défendre contre elle. Il peut la discuter, tenter de la réfuter. Essayer de se justifier.

b) En revanche, vous n'essayez pas de vous justifier quand une injure vous frappe: vous ne diriez pas, au parleur « giralducien » qui vous traiterait de « corps thyroïde », qu'il fait erreur, vous ne dites pas davantage à un parleur qui vous traite de « chameau »: « Je n'ai pas de bosse, je ne suis pas sobre, je ne suis donc pas un chameau. » Vous montrez ainsi qu'il serait déplacé (et, par suite, ridicule), si l'injure remplace une phrase attributive, de vouloir prouver la fausseté de l'attribution. Que cette dernière apparaît donc comme au-delà de la vérité ou de l'erreur.

Réfuteriez-vous, au nom de celle-là et contre celle-ci, l'épithète de « Castrat / » en commençant à vous déshabiller ? Discuteriez-vous l'épithète de « Triple buse / » en invoquant votre Q.I. ? Réfuteriez-vous la triple injure « Grue / » « Veau / » « Morue / » en déclarant — avec l'humour d'A. Allais¹ — que cette injure n'indique pas chez l'injurieur « un profond respect de la zoologie non plus qu'un vif souci de la logique » ?

Les injures qui vous atteignent vous semblent ainsi, par nature, irréfutables. Impossible de vous défendre contre elles. Impossible

1. A. Allais... grement, Paris, Librairie générale française, 1965, p. 192.

à un auditeur de se défendre quand vous l'injuriez. Spécialement, quand vous additionnez dans vos injures des accusations différentes : « Jus de bidet! Tarte molle! [...] Peau de Burnes! Engelure! Garcerie! »¹. Davantage : vous n'injuriez quelqu'un que parce que vous savez les coups de vos injures imparables.

c) Si donc vous pouvez utiliser le mot « parisien » (ou son synonyme moderne : « 75 ») comme insulte en l'adressant à un Parisien, vous pouvez aussi l'utiliser comme injure en l'adressant à un individu que vous savez ne pas être parisien. Quand, par conséquent, vous injuriez un auditeur, non seulement vous opposez votre emploi du mot injurieux à son emploi propre, mais encore vous reconnaissez cette opposition, et, ainsi, l'impropriété de l'injure.

Autrement dit : vous reconnaissez que toute injure se fonde sur un abus de langage. Abus qu'évoque, en anglais, le nom « abuse » qui signifie « injure ». Qui apparente parfois l'injure à l'ironie. Qui l'introduit dans la catégorie des jeux (plus ou moins sérieux) que nous pouvons pratiquer avec le langage. Jeux dits « rhétoriques ».

En sorte que, malgré l'existence dans notre langue d'un stock d'injures définies, nous pouvons — comme nous l'avons déjà entrevu (I, 2, A, g) —, dans des circonstances et avec des intonations convenables, jouer à convertir en injure n'importe quel mot. Jouer, par exemple, malicieusement, à frapper un auditeur avec des noms d'insectes (« baétidé », « ecnyodure ») ou de figures de rhétorique (« synecdoque », « antonomase »).

### 2. « Knock-out »

Par contraste, donc, avec les coups des insultes délivrés selon les règles du langage ordinaire et auxquels normalement les individus frappés ripostent selon les mêmes règles, le coup d'une injure peut apparaître à la fois comme un « coup sans réplique » et comme un « coup bas ». Comme un « coup bas » — enseigne la maxime N° 2 — porté parfois, sur un « ring » de boxe, afin de mettre soudain un combattant « knock-out ». D'autant plus efficacement qu'il rompt brusquement une chaîne de coups corrects et un combat « régulier ». Qu'il surprend (max. 48), par conséquent, l'adversaire.

<sup>1.</sup> SAN ANTONIO, La vie privée de Walter Klozett, Paris, Fleuve noir, 1975, p. 226.

Porté en traître, un seul coup peut alors suffire. Comme celui par lequel une hôtesse réduit un de ses invités au silence : quoique « bien élevée », cette hôtesse qui ne peut supporter d'entendre l'invité employer plusieurs fois le mot « bicôt » devant un autre invité — Algérien et musulman — « éclate » subitement et, violant les lois de l'hospitalité et de la politesse, crie « Connard! » à l'importun, pour faire taire celui-ci. Pour mettre fin à une situation et à des paroles intolérables. Par une injure qui fonctionne comme un couperet. Dont la fonction de liquidation paraît donc identique à celle de nombreux jurons (5, p. 450, 461-462).

Trois témoins disent comme le précédent : injurier quelqu'un « pour le faire taire ». Deux : « Pour couper le souffle à l'autre », « pour couper court à une attitude déplaisante ». Un cinquième : « Réduire l'auditeur à l'impuissance. » La plupart ajoutent à l'injure des syntagmes explicatifs : Ta gueule! » « Tu commences à me casser les pieds! »... Mais, pour plusieurs, l'injure liquidatrice semble si scandaleuse que l'injurieur ose rarement la faire entendre : il la profère alors « à voix basse » ou « intérieurement ». Ainsi, une employée « marmonne » le « P'tit con! » qui doit lui permettre d'assommer son chef de bureau. Comment toutefois son murmure trop intime aurait-il quelque force extérieure? Elle répète alors l'injure, en secret, elle lui ajoute d'autres injures, afin de la renforcer (max. 45).

# 3. Expressions et représentations affectives

A. Imaginez qu'une comédienne joue le rôle de l'hôtesse qui vient d'appeler « Connard! » un invité. Imaginez ensuite toutes les intonations qu'elle peut donner à ce mot, tous les gestes qu'elle peut ajouter à celui-ci; imaginez ainsi tous les sentiments, toutes les émotions que ces gestes et ce mot peuvent « exprimer ».

Selon trois mises en scène possibles: 1º l'actrice recule — en traduisant ainsi, par exemple, sa répugnance (max. 8) — devant l'auditeur que son injure frappe; 2º elle avance — comme par colère ou par haine (max. 10) — vers ce dernier; 3º sans apparemment bouger, elle « fait le coup » du dédain ou du mépris (max. 9).

Comprenez alors que l'hôtesse non seulement fait évidemment connaître ses sentiments ou émotions à l'invité en l'injuriant; mais encore — puisqu'elle arrache soudain le masque traditionnel (impassibilité anglo-saxonne, amabilité polie par la bonne société en France au xviie siècle, sourire d'Orient) qui doit les cacher — qu'elle injurie cet invité pour les faire enfin connaître.

B. Le dégoût, par exemple, qu'elle fait connaître en crachant

le mot « connard », elle pourrait le faire connaître par la forme et le sens d'autres mots : elle pourrait le « représenter » directement en déclarant « Vous me dégoûtez! », puis en appelant son auditeur « dégoûtant » ou « dégueulasse ». Elle pourrait aussi le « représenter » indirectement en nommant ou décrivant des substances qui la dégoûtent personnellement : « Fumier! » « Ordure dont la nausée abonde! » « Reliquat de poubelle! » « Fosse d'aisance saturée! » 1... Ou des substances normalement dégoûtantes dans une société qui condamne la malpropreté et la pourriture : « Saleté! » « Saloperie vivante! » « Sanie! » « Charogne! »...

La leçon de psychologie que proposent les injures du dégoût, appliquons-la à d'autres sentiments ou émotions; puis généralisons-la, en écrivant : quelques hommes lancent quelquefois sur d'autres hommes (ou sur eux-mêmes), comme injures, des noms d'objets (humains, animaux, matériels, mentaux) ou des « syntagmes nominaux » qui décrivent ces objets, parce que ceux-ci les affectent comme ces hommes. Parce qu'ils ont donc même valeur affective que ces derniers. Leurs injures traduisent, par conséquent, cette valeur.

Elles fonctionnent ainsi comme fonctionnent, selon l' « Emotive theory » de nombreux philosophes anglo-saxons (A. J. Ayer, I. A. Richards, R. L. Stevenson), les discours des moralistes et des esthéticiens: théorie qui d'abord assimile les phrases du type « C'est mal », « C'est laid » à des « expressions » affectives (comme un « ton d'horreur »²) et ensuite les transforme en jugements du parleur sur lui-même: « Je déteste ceci »... L'injure « Goret! », par exemple, ne fonctionne pas comme remplaçante de la phrase attributive « Tu es un goret! », mais à la place d'énoncés où l'injurieur « représente » sa propre attitude envers l'auditeur et, ainsi, se « représente » lui-même: « Je te juge aussi répugnant qu'un goret! », « Je te tiens pour un goret! »... Et, parce que l'injurieur se décrit lui-même en ayant l'air de décrire l'auditeur, sa description ne paraît pas pouvoir être contestée par celui-ci. Elle semble d'autant plus incontestable que les « expressions » vocales et gesticulaires du parleur la confirment.

Ce parleur peut, dans la situation où il crie « Goret! », sans changer d' « expression », remplacer « Goret! », par « Connard! » ou par « Idiot! ». Il donne alors à sa nouvelle injure la valeur de l'ancienne. Il fait donc jouer à cette nouvelle injure le rôle « représentatif » de celle-ci, sans que ce rôle paraisse maintenant « motivé » par le sens du mot employé. Rôle,

SAN ANTONIO, Mange et tais-toi!, Paris, Fleuve Noir, 1966, p. 241-242;
 Le gala des emplumés, ibid., p. 176-177.
 A. J. Ayer, Language, truth and logic, London, Gollancz, 1936, p. 107.

partant, incompréhensible pour une personne qui, n'ayant pas entendu « Goret! », ne sait pas à quel terme le terme « connard » ou le terme « idiot » est substitué. Qui, généralement, ignore les règles de « commutations » qu'un injurieur impose à ses épithètes. Conséquence méthodologique, déjà formulée à propos des jurons (5, p. 444) : impossible de définir — comme P. Guiraud (40) — la valeur affective d'une injure déterminée en examinant l'étymologie de cette dernière. Ou, en effet, on la définit par la façon singulière dont une personne singulière — ou un groupe singulier de personnes — emploie l'injure ; ou on définit généralement les valeurs affectives de toute injure.

## III. — LES PROVOCATIONS

#### 1. Tournoi

A. Si un individu attaqué à coups d'injures ne peut se défendre contre elles, il peut, en revanche, attaquer : on l'a frappé avec des mots, il frappera à son tour ; on l'a frappé en disant du mal de lui, il frappera en disant du mal du frappeur. Œil pour œil, injure pour injure<sup>1</sup>.

Alors, note en effet W. Labov, qu'on répond à une insulte « par des dénégations, des excuses ou des corrections, on répond à une injure par une autre injure » (15, p. 152, 159). Or, en répondant à une injure par une injure, on cesse de prendre chaque injure « x / » comme un substitut de « Tu es un x ! » ou « Tu m'affectes comme un x ! » : on en fait un substitut de « Je te dis que tu es un x ! ». Le talion doit donc être énoncé ainsi : « Si tu me dis que je suis une pauvre andouille, alors je te dis, moi, que tu es une purée triste ».

B. Fait social, ce talion doit normalement causer, chez l'injurieur, quelque attente d'une injure lancée par l'injurié. Attente qui suppose que la première injure suscite celle-ci. En provoquant l'auditeur. Cette première injure apparaît donc comme un coup de provocation (max. 19). Où le frappeur défie (max. 6) sa victime de répondre par un coup plus fort. Or, l'injure la plus forte, c'est celle qui fait taire l'auditeur. Si, par conséquent, l'injurié relève le défi de l'injurieur en renvoyant à celui-ci une injure, l'injurieur doit, pour prouver sa vigueur, tirer une injure nouvelle — à laquelle l'injurié doit à son tour répliquer... Ainsi, lancer une injure c'est « provoquer un tournoi d'injures » : en la lançant, le parleur non

<sup>1.</sup> Toutes nos analyses de correspondances autorisent à opposer l'injure« coup sans réplique » à l'injure- « coup destinée à provoquer une réplique ».

seulement « invite » (max. 35) à participer à ce tournoi, mais encore il « ouvre des hostilités » qui dureront jusqu'au moment où un des adversaires, devenu coi, se rendra. Ce que la maxime N° 28 traduit ainsi : « Injurier quelqu'un, c'est l'appeler à participer à un duel ou combat d'injures dans lequel le vainqueur sera le concurrent qui aura le dernier mot. »

Enfants, nous avons, au Havre, assisté à des « matchs » d'injures entre marchandes de poissons; adolescents, nous avons, en Vendée, participé à ces « matchs » (max. 17), avec nos cousins, contre des sardinières. Les farces du xve et du xvie nous ont habitués à des « matchs » semblables entre époux. San Antonio¹, qui expose fréquemment ceux-là dans ses romans, les nomme « Parties de tennis épithètes ». « Parties » où se changent en jeux les combats homériques et bibliques que reppelle notre Introduction. A rapprocher des parties de chants injurieux que les ethnographes découvrent chez les Esquimaux ou les Mélanésiens. Ou des « Dozens » rituels, parmi des noirs américains, que nous avons déjà signalés. Comme de la « Passatella » italienne, jouée dans des cafés, que décrit le roman de R. Vaillant, La Loi.

a) Dans un duel d'injures — puisque le bretteur, qui tarde à frapper ou qui hésite, risque, à cause de son bref arrêt, de paraître confesser sa défaite —, les injures se caractérisent par leur rapidité véhémente. Rapidité 1º autorisée, d'une part, habituellement par l'emploi d'injures traditionnelles et même banales, faciles à rappeler (faciles, en outre, à reconnaître comme injures); d'autre part, occasionnellement par les ressemblances formelles ou sémantiques des paroles échangées : « Patate ! », qui peut susciter l'interjection assonante « Patapouf! » puis la duplique « Pauvre plouc! », peut introduire aussi une contestation d'ordre alimentaire : « Potiron ! » - « Graine de navet ! » - « Grosse gourde ! »... Rapidité 2º telle que chaque combattant en vient à tirer, sans attendre la riposte de l'adversaire, donc à remplacer le « tir coup par coup » par des rafales d'injures. A la manière d'un mitrailleur rabelaisien ou du Matamore de Corneille (L'illusion comique, III, 4). Mais, en criant des séries d'interjections, l'injurieur empêche l'injurié de riposter commodément. En outre, il s'empêche lui-même d'entendre les ripostes de ce dernier et peut donc se donner l'illusion de le faire taire. c'est-à-dire de gagner.

<sup>1.</sup> San Antonio, S. A. renvoie la balle, Paris, Fleuve noir, 1968, p. 15.

- b) Il ne suffit pas, afin de transformer un tirailleur moyen en champion, de lui apprendre à tirer des rafales : il faut l'entraîner à tirer, non avec des injures ordinaires, mais avec des injures extraordinaires, mystérieuses, bizarres, absurdes (max. 38). Capables de « surprendre » l'adversaire qui ne les comprend pas (max. 31). « Au point de le paralyser » (max. 48). Faites de syntagmes incongrus (« Microbe dégénéré! », « Moineau lascif! »), de mots rares (« Succube! »). Les injures du capitaine Haddock, des bandes dessinées : « Ectoplasme! » « Iconoclaste! » « Anacoluthe! »...
- c) Au champion qui, pour vaincre, lance sur son adversaire des injures dont l'originalité devrait décontenancer celui-ci et donc l'empêcher de répondre, s'oppose celui qui ne lance des injures que parce qu'il se sait dans une situation où son adversaire ne peut répondre et où il se sent, par conséquent, sûr de triompher. A la manière d'un automobiliste, enfermé dans son véhicule en mouvement, qui invective un piéton ou un autre automobiliste. Cet automobiliste engage une joute d'injures où, faute de ripostes possibles, il gagne au premier coup.
- C. Où, donc, il peut imaginer vaincre, comme un boxeur, son adversaire par abandon ou par «knock-out». Non seulement, ainsi, il nous ramène à l'injure de modèle «knock-out» que nous décrivions naguère; mais encore il nous autorise à définir cette injure comme une espèce d'injures du genre «tournoi»: une espèce où le tournoi s'arrête après le coup d'ouverture. Sans que nécessairement il finisse en commençant pour les raisons matérielles. Car il peut finir pour des raisons psychologiques ou morales: un père injurie son fils et la Générale dans La valse des toréadors d'Anouilh injurie son mari, parce qu'ils supposent, le premier, l'enfant suffisamment bien élevé et, la seconde, l'époux suffisamment charitable pour ne pas réagir à leurs provocations. Chantages à l'affection et aux bonnes manières: « Je te défie de répondre, mais si tu réponds, je hurle que tu ne m'aimes pas ou je te « flanque une raclée »! »

## 2. Drap rouge

A. Ne pouvez-vous, quand vous vous sentez incapable d'injurier la personne qui vous injuria, au lieu de vous rendre à cette personne, commencer un nouveau combat : avec les mains, les pieds, un couteau ? Ne pouvez-vous, ainsi, — puisque le seul moyen de résister aux injures, c'est d'attaquer l'injurieur — substituer à l'attaque « par paroles » l'attaque « par actions » ? Selon ce talion : « Coups de poings pour coups de mots » ? J. Dollard (6, p. 13)

répond : « Si vous vous battez réellement, vous prouvez que vous avez été rendu incapables de répliquer verbalement de façon efficace et que vous avez été vaincu par votre adversaire. » Vous perdez donc au jeu des injures, en cognant comme en vous taisant.

B. Sur votre échec, construisons les règles d'un nouveau jeu : injurier quelqu'un jusqu'à ce qu'il réagisse à nos injures par des coups de poing, de pieds, de couteau. En bref, jusqu'à ce qu'il nous frappe corporellement ou essaie de nous frapper. *Pour*, donc, qu'il nous frappe. Mais s'il nous frappe, il perd.

Ainsi, dans ce nouveau jeu, notre adversaire perd quand il répond à nos « stimulus » injurieux, alors que, dans le jeu du « tournoi », il perd quand il ne répond pas. Autrement dit : en l'injuriant, nous le défions maintenant de ne pas répondre, alors que nous le défions naguère de répondre.

a) Le nouveau jeu peut succéder à l'ancien. Quand, d'une part, notre antagoniste, après avoir accepté ce dernier, riposte à nos épithètes par des épithètes, quand donc il joue si bien que, pour espérer le vaincre, nous croyons nécessaire de changer les règles du jeu. Quand, d'autre part, cet antagoniste refuse de jouer à « Injure pour injure » si résolument que nous ne pouvons interpréter son refus — mutisme dédaigneux ou insolent, paroles aimables — comme une défaite par « knock-out ».

Qu'il participe adroitement au « tournoi » ou qu'il ne veuille pas y participer, en effet, nous tentons, à force d'injures, de ruiner son savoir-faire. De ruiner, plus exactement, ce « composure » (comme disent les Anglo-Saxons) de l'adversaire qu'analyse E. Goffman (9, p. 102-104, 222-229) et que nous traduisons, selon les cas, par « maîtrise de soi », par « sang-froid »², par « équilibre » ou « pondération » ou « aplomb » ou « contenance »... De « pousser à bout » cet adversaire, afin qu'il s'emporte; de le mettre « hors de lui » (max. 38). Ainsi, les jeunes héros de La guerre des boutons de Louis Pergaud, tentent de « houkkser » (disent-ils) leurs ennemis : « Bisque, bisque, enrage! » « Kss! Kss! Attrape! ». Comme ils tentent d'exas-

2. J. Giraudoux : « Des guerriers connus pour leur sang-froid le perdent illico quand on les traite de verrues ou de corps thyroides. »

<sup>1.</sup> L'analyse factorielle des notes qui unit, sur plusieurs axes, les deux défis, les sépare sur le cinquième axe.

pérer un chien. Comme les toréadors s'efforcent, en agitant des draps rouges, de rendre furieux un taureau (max. 30).

Appelons donc les injures au moyen desquelles nous, aiguillonnens un auditeur, dans l'espoir qu'il se battra contre nous (max. 43), « injures de modèle drap rouge ». Et opposons, pour conclure, ces injures excitantes aux injures inhibantes de modèle knock-out. Sans oublier les gestes (langue tirée, pied de nez, crachats) de bravade qui peuvent accompagner celles-là et dont le Dictionnaire des injures offre un plaisant inventaire (38, p. 151-156).

- b) Mais, en éperonnant autrui avec des interjections, nous nous éperonnons nous-mêmes. En émettant des cris répétés, en les entendant. Par l'intensité et la tonalité donc, de ces cris injurieux dont nous sommes à la fois producteurs et consommateurs. Par leur timbre aussi<sup>1</sup>. Parfois, par leur rythme. Principalement, par ce que nous crions. Car, en criant du mal d'un auditeur, nous ne fournissons pas seulement à celui-ci une bonne raison de s'attaquer à nous : nous nous donnons motif comme l'expliquera un paragraphe suivant (IV, 2, B) de l'injurier davantage. Motif, s'il nous frappe, de le frapper à notre tour. Motif qui peut suffire, en certaines circonstances, pour que nous frappions les premiers. Nous nous préparons, ainsi, à une bagarre éventuelle.
- c) Confirmations. (α) quant à des injures entre personnes : un témoin parle de « faire réagir quelqu'un dont l'apparente indifférence nous offense », au moyen d'injures. Un second, d' « asticoter » cet individu trop paisible. D'autres : de le « choquer », « metre en colère » (max. 43). Mais quelques témoins signalent aussi que, quand on joue à « taquiner » autrui par des épithètes, on finit par prendre celles-ci au sérieux; qu'en invectivant un auditeur, on « s'échausse », on « s'enslamme ». En sorte qu'on puisse injurier cet auditeur pour se « doper » soi-même ou se « survolter » dopage ou survoltage nécessaire pour qu'on se batte ensuite contre la personne injuriée. Ainsi, Charles Tilquin conçoit l'injure, « dans le premier temps d'un affrontement », comme le moyen pour l'injurieur « de parvenir à un degré d'excitation suffisant pour passer au deuxième temps de l'affrontement, c'est-à-dire, à l'attaque de la personne frustrante ». Témoignage qui mène aux témoignages (β) quant à des injures entre groupes de personnes, avant bagarre. Injures, à la façon des imprécations antiques. Fréquentes entre bandes

<sup>1.</sup> Majorité significative de voyelles ouvertes, donc faciles à crier et à lancer sur des auditeurs éloignés : a,  $\alpha$ ,  $\tilde{\alpha}$ , a, o, et  $\tilde{o}$  forment 53 % des voyelles, dans le lexique des injures citées par nos étudiants. 52 %, dans les paroles injurieuses que profèrent les écoliers de La guerre des boutons.

rivales de gamins et qu'illustre *La guerre des boutons*. Les unes provoquent l'adversaire afin de « produire chez lui l'égarement, l'aveuglement, la perte de contrôle ». Les autres, note Marcel Maget, afin de « galvaniser » un ennemi trop peureux et, donc, de « ne pas vaincre sans péril ». Au moyen des unes et des autres, les chefs, qui lancent les premières injures, unifient et électrisent leurs troupes.

### IV. - LES POUVOIRS

### 1. Facilité

Pourquoi (A) frapper avec des mots plutôt que frapper « pour de bon »? Un témoin répond : parce que « c'est plus commode » (max. 23). Pourquoi (B), avant bataille, invectiver l'ennemi ? Un autre témoin répond : pour que le combat ou la victoire « coûte moins cher ». Les deux témoins ainsi expliquent les injures — en un langage qui semble emprunté à Pierre Janet — par la facilité d'action.

A. Facilité qui, dans des villes trop grandes, apparaît aujourd'hui comme un fait social : citadins trop occupés, trop pressés pour prendre le temps de distribuer des horions (max. 26); trop ménagers de leurs affaires pour accepter les dépenses (nettoyage, raccommodage d'un vêtement, pansement d'une blessure, etc.) d'une bagarre ; trop déshabitués des exercices physiques, trop fatigués par la vie urbaine (max. 20), trop gâtés aussi par celle-ci, pour se risquer dans un combat dangereux; trop policés pour ne pas redouter les sanctions policières et légales, comme les corporelles, d'un retour à la sauvagerie. En bref, l'injure apparaît comme l'engin économique et sans danger que la société urbaine offre normalement à des citadins anémiés et craintifs lorsque ceux-ci veulent se livrer à quelque agression. C'est donc « le coup de poing des faibles » (max. 11), le couteau des peureux (max. 15)1. Que ceux-ci peuvent employer avec l'espoir de se venger (max. 47) à la fois des armes blanches ou à feu et des concitoyens qui manient ces armes : revanche d' « intellectuels » contre des hommes dotés de pouvoir physique ou politique, représailles d'adolescents contre le pouvoir des adultes... Jappements de roquets, à distance respectueuse de chats ou de gros chiens.

<sup>1.</sup> L'analyse, avec notes complémentaires, fournit un axe de la Faiblesse  $N^{\circ}$  4 où les maximes  $N^{\circ \bullet}$  20, 11 et 18 s'opposent aux  $N^{\circ \bullet}$  25 et 24.

B. D'où, avant bataille, les injures qu'assènent des guerriers à un ennemi peut-être trop fort pour eux, afin d'affaiblir cet ennemi (max. 18). Donc de fortisier les injurieurs (max. 25). Et, par suite, d'injecter en ces derniers le pouvoir de vaincre (max. 24). De satisfaire ainsi leur « volonté de puissance » — déclarent B. Castets et G. Noizet (18, p. 7) avant P. Guiraud (max. 13) et de nombreux témoins — ou leur volonté de rendre leurs auditeurs impuissants (max. 34).

Sans doute, s'il y a des guerriers épuisés ou prudents qui injurient leur adversaire afin de l'énerver — comme les toréadors « châtient » des bestiaux vigoureux —, il y a aussi des guerriers trop valeureux pour lutter contre un adversaire aussi « manso » que quelques taureaux indolents et qui injurient cet adversaire afin que celui-ci les injurie à son tour et, ainsi, se stimule, se fortifie et devienne digne d'être vaincu par eux. Mais les seconds ne figurent que rarement dans les témoignages recueillis. Et ils utilisent la même tactique que les premiers pour affirmer leur pouvoir : par invectives, déshonorer l'ennemi (max. 46).

#### 2. Déshonneur

A. Comment, en effet, affaiblissons-nous autrui en l'injuriant? Par une agression sociale qui prépare et accompagne l'agression physique ou qui la remplace. Mais comment effectuons-nous cette agression? En public — et, si le public manque, en jouant son rôle, notre auditeur et nous — (max. 12), au moyen de paroles destinées à diminuer la valeur sociale de notre antagoniste (max. 24 et 32). A nuire, en disant du mal de lui, à sa réputation ou à son honneur (max. 46); à blesser son amour-propre (max. 1). Mais aussi, en réduisant ses mérites, à augmenter, par contrecoup, les nôtres. En l'abaissant, nous nous élevons (max. 18). Nous nous « faisons supérieurs ». Sans oser dire habituellement ce que crie (en octobre 1978, à New York) un chanteur de « rock », Iggy Pop, qui injurie un public jouissant d'être injurié : « Débiles! Vous ne sentez pas que je suis supérieur à vous! » Éventuellement, grâce au stratagème du Lévilique (XVI, 21) : projeter sur les autres notre infériorité (« notre propre crasse »), afin de nous en « débarrasser » (max. 14).

a) Pour outrager autrui en l'injuriant, nous pouvons le jeter — « expressivement » (cf. II, 3, B) — au bas de toutes les échelles de valeurs que

reconnatt notre société: esthétiques (« Affreux! »), professionnelles (« Député! », injure d'Arsène Lupin), juridiques (« Assassin! »), intellectuelles (« Imbécile!»), physiques ou médicales (« Constipé!» « Châtré!»), etc. Les injures qui mettent « en question la virilité d'autrui » n'occupent ainsi qu'une petite place dans le lexique de nos injures. Elles n'en occupent même aucune dans le lexique étudié par J. Dollard (6, p. 5). Et bien qu'elles offensent spécialement les personnes qui « tiennent » plus à leur virilité qu'à leurs vertus intellectuelles ou civiques. Personnes, donc, qui invitent à taxer de théorème la maxime Nº 40: l'agression d'un parleur semble à un auditeur d'autant plus injurieuse qu'elle prend pour cible un domaine où cet auditeur « a investi une part de sa valeur physique ou morale ».

- b) Mais une interjection comme « Scélérat! » ou « Impuissant! » ne paraîtrait pas injurieuse, si elle présupposait des jugements comme « Tu n'étais pas naguère criminel ni frigide, tu peux ne plus l'être », si, en bref, elle traduisait un accident. Pour être injure, elle doit juger et condamner un individu comme essentiellement malfaisant ou malformé. Comme « tout entier » mauvais, écrit L. Pirandello qui a examiné cent fois, dans ses Novelle et son théâtre, l' « injustice » d'une injure. « Immobilisé » dans son mal; « figé », « statufié ». « Quelqu'un », écrit encore Pirandello, qui « n'est que » scélératesse ou impuissance. Ainsi, sous la surface d'une injure « x! » ou de sa remplaçante putative « Tu es un x! », se cachent des phrases du type « Tu n'es qu'un x! », « Je te dis que tu n'est qu'un x! »...
- c) Réduit à « n'être qu'un x », l'auditeur outragé ressemble à un corps. Ressemblance dénoncée par deux espèces d'injures : une espèce ramène l'homme à son corps ou aux corps que celui-ci élabore, l'autre assimile l'homme à des corps qui ne sont pas humains. α) Espèce N° 1, dont furent victimes, il y a plus de trente ans, les déportés : « Dreckmann, Scheisserei, rien que des petits noms à base de merde »¹. Espèce qui réduit des personnes à leurs excréments ou excrétions et, par métonymie, aux organes excréteurs... Qui peuvent donc définir ces personnes comme productrices, distributrices et consommatrices (« Maschemerde! », chez Rabelais) de morve, de crachats, de pus, de pisse et de fèces. β) Espèce N° 2 : elle nous bêtifie : (« Vache! »), « végétalise » (« Concombre! »), change en instrument de cuisine (« Fourneau! ») ou aliment (« Plat de nouilles! »)... En bref, elle nous « réifie » (« Espèce de bidule! »). Elle peut faire de nous une « chose » qui ne vaut rien (« Vrai zéro! ») et même vaut « moins que rien ».
- B. Un « kapo » nazi qui, impunément, rosse et invective des déportés, non seulement jouit de son pouvoir, mais encore légitime ses coups et donc sa supériorité par ses injures. Celles-ci ne l'autorisent-elles pas, en effet, à maltraiter des « races inférieures » qu'elles assimilent à des excréments de cochons ? Tout de même, l'épîthète « Idiot! » qu'un père lance sur son fils malhabile, ne lui donne-t-elle

<sup>1.</sup> A. LACAZE, Le tunnel, Paris, Julliard, 1978, p. 318.

pas le droit de le gisser? Les injures ne fonctionnent pas seulement comme des coups (verbaux) qui « expriment » l'affectivité du frappeur : elles justissent aussi les coups (physiques) qu'assène ce dernier, elles justissent donc son irritation ou sa haine. En bref, son agressivité (max. 21). Spécialement, l'agressivité que manifestent des invectives. Ainsi, les injures justissent d'autres injures.

Pendant le combat qu'elles motivent. Avant le combat qu'elles motiveront, par exemple, dans La guerre des boutons. Quand un gamin qui, par ses épithètes, déshonore ses adversaires, ne les stimule pas seulement en leur fournissant un prétexte pour engager la bataille, mais se stimule lui-même en se donnant une bonne raison de les attaquer et est simultanément stimulé par les épithètes de ses camarades qui lui donnent la même raison. Raison d'abord de les attaquer à coups de gestes et de mots injurieux, puis à coups de poings et de pierres.

La maxime Nº 49 s'associe ici à la maxime Nº 21 : si nous avons raison d'injurier des auditeurs, ceux-ci auraient tort de riposter. D'où cette règle de stratégie : pour avoir raison, injurions nos auditeurs dans des conditions où ceux-ci auraient tort de se « rebiffer ». Stratégie entrevue naguère (III, 1, C) et nommée « chantage ». Qu'illustre le « kapo » : « Je te provoque..., mais, si tu réagis, je te tue. »

- C. N'avons-nous pas, toutefois, appris (II, 1, B) à distinguer insultes et injures? Sans doute, nous comprenons que nos insultes puissent (max. 21) justifier notre agressivité; mais comment comprendre que nos injures puissent la justifier, si ces injures paraissent, à nos auditeurs comme à nous-mêmes, injustifiées? Comment comprendre que des injurieurs puissent dévaluer en public leurs adversaires par des accusations qui ne paraîtraient pas vraies?
- a) La guerre des boutons suggère une première réponse : les écoliers en guerre, dans leurs chapelets d'invectives, enfilent d'une part avec véracité des inculpations courantes comme « Traître! » et « Cafard! », d'autre part « avec toute la déloyauté coutumière » « les accusations les plus abracadabrantes », comme « Étrangleur de chats par la queue!. » Ils égrènent, ainsi, des insultes et des injures. Mais celles-ci, en succédant à celles-là, gagnent le sens de celles-là. Sans cependant perdre le leur. Leur double sens leur donne alors une allure bien connue: l'allure louche ou équivoque

des mélaphores. Ainsi, l'injure « Peigne cul! », prise entre deux insultes — « Sale mouchard! » « Judas! » —, apparaît comme une traduction métaphorique de ces insultes qui — écrit I. A. Richards (47, p. 116) — « nous propose deux idées à la fois » : l'idée traduite, l'idée traductrice. Mais qui, aussi, justifie chaque idée par l'autre. Qui, en effet, d'une part, valide « Peigne cul! » par l'accusation littérale et sous-entendue de trahison et qui, d'autre part, « superlativise » (si l'on ose dire), par métaphore, cette accusation présumée vraie en la portant au degré de l'invérificabilité¹, donc de l'irréfutabilité.

- b) Seconde réponse : si nous traitons un auditeur de « Tête à claques! » ou de « Moule à tartes! », nous nous autorisons à lui donner des « claques » ou des « tartes ». Traitons-le donc ainsi, afin de nous donner le droit de le gifler. Ou traitons-le de « Cul ! », afin de prendre le droit de lui donner des coups de pieds, d'abord au fondement, puis n'importe où (car il n'est qu'un cul!). Nos invectives justifient, donc, premièrement, nos gifles ou nos coups de pieds. Et, deuxièmement, elles paraissent confirmées par ces gifles ou ces coups. Généralisons : il y a des épithètes qui, d'une part, légitiment les opérations de notre hostilité et qui, d'autre part, ressemblent à des hypothèses - dites « opératoires » ou « opérationnelles » — que vérifient nos opérations. Lors donc qu'elles ne paraissent pas vraies — comme les insultes — d'une vérité « représentative », elles peuvent devenir vraies d'une vérité pragmatique. Et elles peuvent transmettre leur vérité pragmatique — comme des insultes, dans le paragraphe précédent, transmettent leur vérité « représentative » — à des injures qui les accompagnent. Quelquefois facilement, par solidarité de paronymes ou de synonymes : transmission de « Moule à tartes! » à « Hypocrite! » par « Tartufe! », à « Crustacé! » par « Moule! » ou « Mollusque! »...
- c) Un auditeur capable de supposer, sous l'invraisemblance de « Peigne cul! » ou de « Crustacé! », la vérité « représentative » de « Mouchard! » qu'il entendit prononcer ou la vérité pragmatique de « Moule à tartes! » qu'il entendit également, peut aussi supposer,

<sup>1.</sup> M. MAC CLOSKEY (43, p. 218) prouve qu'il n'y a pas de « truth tests » 133 ugements métaphoriques.

sous une injure quelconque, une insulte qu'il n'entendit pas prononcer. Donc croire que cette injure remplace et traduit cette insulte. Et il se peut se donner raison de le croire en interprétant l'insulte qui n'est pas dite comme une insulte qui ne peut être dite. Trop grave pour être dite. Trop grave pour qu'un adversaire trop faible ose la dire. Si grave que cet adversaire doit déguiser, sous des épithètes banales ou fantaisistes, ce qu'il n'ose dire et cependant veut dire. Il donne, ainsi, à ses injures la valeur d'insultes indicibles.

De dix insultes définies, de cent insultes... Donc, d'une insulte indéfinie ou générale. Qu'évoquent parfois les adjectifs ajoutés aux substantifs injurieux: « Infection généralisée! », « Parfait imbécile! »... Qui, ne visant pas des méfaits singuliers ou des défauts particuliers, atteint la nature ou l'être même de la personne interpellée. Qui, ainsi, paraît « motiver » les outrages énumérés et analysés aux paragraphes IV, 2, A, b et c. Outrages, par conséquent, où les injures manifestes et l'insulte sous-jacente s'accordent dans l'imputation : « Tu n'a rien d'un homme! »¹.

Certes, nous pouvons ne pas croire à ces outrages que nous crions ou entendons crier. Nous pouvons alors jouer avec eux. Jouer, par exemple, avec leurs formes inconvenantes et leur sens figuré, dans des tournois de rues, à dire du mal d'autrui — comme les Précieuses jouaient au xviie siècle, avec une conversation bienséante, dans des joutes de ruelles, à bien dire<sup>2</sup>. Mais nous pouvons aussi croire que des injures ont, par procuration, pouvoir de dégrader socialement la personne humaine qu'elles frappent. Parce que nous faisons parfois crédit à l'injurieur. Parce que nous discréditons souvent les personnes injuriées lorsque celles-ci paraissent étrangères au groupe humain — nation, parti, famille, « bande » — qui nous unit à l'injurieur. Parce que nous vivons dans une société dont les membres — bombardés quotidiennement d'informations

2. A. Pessel, De la conversation chez les Précieuses, Communications, 30, 1979, p. 21.

<sup>1.</sup> Le Canard enchaîné (16 janvier 1980) écrit : Le député M., en traitant de « Palloque! ! » le député L., dit à celui-ci ce que personne « n'a osé dire jusqu'ici », à savoir que si L. « avait encore apparence humaine, tout se passait comme s'il avait cessé d'exister depuis longtemps ». Conformément au théorème de San Antonio : « Une insulte d'homme consiste à lancer à un antagoniste : « T'es pas un homme ! » » (Si, signore, Paris, Fleuve noir, 1974, p. 97).

qu'ils n'ont ni le temps, ni la compétence, ni la force de vérifier — tendent à croire vrai tout ce qu'on leur dit<sup>1</sup>. Où, par conséquent, la même « psychasténie » (IV, 1, A), qui peut expliquer la production d'injures chez de soi-disant civilisés, peut expliquer aussi leur consommation crédule.

## 3. Magie

A. Il y a pourtant des individus qui tirent des injures en public, sans croire que l'auditoire sanctionnera leurs inculpations et condamnera l'inculpé à la peine du déshonneur ou de la « déshumanisation », sans croire donc au succès social de leurs injures, et qui, cependant, ne tirent celles-ci ni pour le plaisir de jouer avec des interjections prohibées (I, 2, B), ni pour le plaisir d' « exprimer » leur mauvaise humeur (II, 3, A). Comment comprendre ces individus qui, pour se venger de quelqu'un, paraissent se contenter de l'injurier ? Comment comprendre d'autres individus qui — dans le secret de leur automobile (III, 1, C) ou de leur cœur (II, 2) — se satisfont d'injurier un offenseur incapable de les entendre, afin de punir celui-ci ? Sans donc avoir besoin de se donner l'illusion de le vaincre par « walk over » dans un tournoi d'injures (III, 1, B, c) ?

Puisqu'il suffit à tous ces individus, afin de faire mal, de dire du mal, nous devons supposer que ces paroles leur paraissent dotées d'un pouvoir malfaisant. Pouvoir magique que la sociologie contemporaine nous a habitués à nommer « mana ». Qui nous fait apparaître les injures comme des maléfices².

a) Nous inclinons, premièrement, à penser que ces maléfices sont composés de drogues homéopathiques. A cause du dicton : « Quand on parle du loup... » : quand on prononce le mot « loup », on prend un loup à ce mot comme à une glu. Tout de même, quand un automobiliste grisé de vitesse crie « Fossoyeur! » et « Suicidé! » à un second automobiliste qui lui fait l'affront de le dépasser, il

<sup>1. «</sup> Mentez, il en restera toujours quelque chose. » D'où la vanité psychologique, dans les lois sur la presse, du droit de réponse. Si, en effet, un journal écrit que « Je suis coupable de x » et s'il publie mon démenti « Je n'ai pas fait x », reste, pour le lecteur, que je suis coupable (de y? de z?). D'une culpabilité d'autant plus inquiétante qu'elle n'est plus définie. Comme celle qu'évoque « l'insulte indicible ».

<sup>2.</sup> L'axe 6 de l'analyse (sans notes complémentaires) associe (75 % des contributions) et oppose l'injure-maléfice à l'injure malséante (I, 2, B).

essaie de prendre l'offenseur à ses injures, de l'attirer vers le fossé et la mort, de le pousser vers le cimetière. Ses interjections traduisent alors des optatifs ou des impératifs: « Que tu ailles dans une tombe! » « Va te tuer! »... Elles apparaissent ainsi comme des formes de malédictions (max. 29) qui auraient pouvoir d'empoisonner l'ennemi (max. 27), de vicier sa conduite, de provoquer un accident, de châtier l'offenseur (max. 22). Châtiment attesté par les paroles d'un automobiliste devant la voiture détruite et ensanglantée d'un autre automobiliste : « Il ne l'a pas volé! ».

- b) Mais, deuxièmement, l'explication homéopathique ne nous paraît pas suffisante. Ni même nécessaire. Car, 1º le conducteur qui crie « Suicidé! » peut aussi crier des injures comme « Tarte molle! » ou « Fond de poubelle! » qui ne décrivent pas le destin promis au conducteur injurié; 2º si des étudiants écrivent sur les murs d'une Faculté — comme sur des tablettes magiques — « Dehors les flics ! » pour faire sortir ceux-il, il n'en suit pas que nous traitions quelqu'un de « Châtré! » pour le castrer ou de « Chaudepisse en vadrouille! » pour qu'il contracte une maladie vénérienne; 3º le vieux proverbe « Quand on parle du loup... » signifie que, quand on prononce le nom du loup, on appelle le malheur sur soi - un malheur qui prend souvent d'autres apparences que celles d'un loup. Il faut donc simplement écrire que les injures sont des fruits défendus que nous produisons parfois pour porter malheur aux individus sur lesquels nous les jetons (max. 3). Fruits dont, ainsi, non seulement les formes multiples équivalent à la formule antique d'imprécation « Malheur à loi l », mais encore la substance magique semble nous communiquer la force de capter le malheur et de le lancer sur les personnes interpellées. Afin d'accroître cette force, nous augmentons le nombre d'injures que nous égrenons (max. 25). Nous augmentons aussi leur volume sonore, avec des suffixes, des adjectifs, des compléments (qui fonctionnent comme revigorants) : « Connasse! » « Espèce de sale congre! »...
- c) Pour lutter contre nos sortilèges, les auditeurs que nous invectivons s'arment des mêmes sortilèges. Ainsi, les tournois d'injures deviennent parfois des successions de pratiques magiques où chaque antagoniste doit, pour vaincre, d'abord neutraliser la magie de l'autre. Tournois substitués à des combats physiques —

d'incantations destinées à réduire l'autre au silence. Tournois avant combats, pendant lesquels les adversaires se jettent un sort funeste. Tournois pendant combats.

d) Mais, pendant les combats où des combattants lancent des injures afin de porter malheur à l'ennemi, ces combattants lancent aussi des jurons afin de se porter bonheur. La magie des injures s'associe donc à la magie des jurons (5, p. 455, 464).

Un exemple donné naguère (5, p. 464) met en valeur leur association: celui d'un joueur de tennis qui, après avoir commis une double faute de service, jure encore « Merde! » et s'injurie « Bougre d'âne! », au moment de servir de nouveau. Son juron fonctionne, nous le savons, comme un gri-gri destiné à conjurer un sort néfaste; mais son injure fonctionne, elle aussi, comme une amulette dont le pouvoir devrait écarter, châtier, « liquider » (II, 2) le mauvais démon qui s'empara de ses mouvements et qui corrompit son service. Son juron et son injure coopèrent ainsi afin de tuer le vieil homme (mauvais) et d'amener un homme nouveau (bon).

B. Nous voilà reconduits, par des formules conjuratoires et imprécatoires, sur la ligne d'arrivée de notre « Psychologie des jurons ». Sur la ligne de départ, aussi, de la présente « Psychologie des injures ».

Les lignes de l'histoire.

- a) L'histoire des injures commence, rappelons-le, avec des combats de malédictions où nos ancêtres recouraient à la force ou à la puissance des dieux, afin de remédier à leur faiblesse ou à leur impuissance. Nous avons conservé les combats, mais en perdant les dieux. Avec les coups des paroles échangées dans ces combats d'anémiques, nous avons construit des coups qui « expriment » ou « représentent » notre affectivité. Construit des coups à valeur sociologique par lesquels nous prétendons frapper nos adversaires d'infamie. Construit aussi des coups « pour la forme ». Des jeux de coups. Nous avons enfin construit des coups magiques.
- b) Donc la magie moderne mène le psychologue à la magie des hypocoristiques. Où nous charmons par des vocatifs caressants l'auditeur interpellé, afin que celui-ci se conduise en partenaire bienfaisant ou bénéfique. Comme des parents charment, par l'exclamation « Qu'il est mignon ! », leur bébé anorexique, afin que ce dernier

boive son biberon; comme un enfant charme, par la même exclamation euphémique « Qu'il est mignon!, » un chien loup, afin que celui-ci ne saute pas sur lui. A l'étude de ces charmes, l'écrivain suédois Hjalmar Bergman introduit ainsi : « Les femmes et les hommes efféminés affectionnent les diminutifs : « Petite maman », « Petit Jésus » [...] Et plus encore les vieillards et les malades [...] Leur affection se fonde sur le sentiment de leur faiblesse [...] Elle signifie une tentative pour rapetisser l'entourage et le rendre inoffensif. « Mon petit chienchien », dit l'homme qui tremble devant un molosse gros comme un lion »<sup>1</sup>.

#### APPENDICES

### I. Questionnaire

(1) Les guerriers, écrit Giraudoux, avant de se combattre, se lancent des injures, car « ils savent que le corps est plus vulnérable quand l'amourpropre est à vif ». — (2) Une bonne injure, ça ressemble au coup bas qui, sur un « ring » de boxe, met soudain un des adversaires « knock-out ». - (3) Je me demande si, lorsque j'injurie quelqu'un, je n'essaie pas de lui porter malheur. — (4) Ce qui est injurieux, c'est moins ce qui est dit que le fait ou la façon de le dire. — (5) La règle des injures, écrit R. Vailland, c'est « blesser comme en se jouant ». — (6) Quand quelqu'un m'injurie, j'ai l'impression qu'il me défie. Oui, qu'il me défie, particulièrement, de répondre à ses injures. — (7) Les injures, les gros mots, les tatouages, les cheveux dépeignés, voilà l'insigne et l'uniforme que portent des gens qui non seulement se sentent hors la loi, mais veulent paraître hors la loi. -(8) J'exprime, par des injures à une personne, que celle-ci me dégoûte, me répugne; j'exprime ma répulsion. — (9) J'exprime, par des injures à une personne, que je dédaigne celle-ci ou que je la méprise; j'exprime ma dérision. — (10) J'exprime, par des injures à une personne, mon envie de détruire celle-ci, j'exprime mon animosité, mon hostilité, peut-être ma haine. — (11) L'injure, c'est le coup de poing des faibles. — (12) Sans public, pas d'injures. — (13) L'injure, écrit Pierre Guiraud, « exprime la volonté de puissance » du parleur. — (14) Les injures, ça ressemble à un lavage de linge sale : pour se débarrasser de sa propre crasse, on la jette chez les autres. — (15) On injurie les gens dont on a peur. — (16) Il y a aussi des individus qui, par leurs injures et leur maintien, essaient de faire peur aux bourgeois. — (17) J'ai participé à des « matchs » d'injures. Souvent avec des équipiers, contre une autre équipe. — (18) J'injurie des personnes qui me semblent plus fortes que moi, afin de me donner l'illusion de les affaiblir. Des supérieures, afin de les abaisser ; des égales, afin de les dominer. — (19) Une injure, dit Marcel Maget, c'est « d'abord une provocation ». — (20) C'est facile d'injurier autrui, quand on est fatigué.

#### 1. Traduction de B. HASSELROT (41).

- (21) Si je traite quelqu'un de salaud, mon injure me donne ensuite bonne raison d'être agressif à son égard : elle justifie ma colère ou mon hostilité. — (22) En observant un conducteur qui injuriait un autre conducteur dont l'auto le dépassait, j'ai eu l'idée qu'il espérait, par ses injures, provoquer un accident qui châtierait son rival de l'avoir doublé. — (23) C'est plus commode et moins dangereux de se battre avec des injures qu'avec les poings ou des armes. — (24) On injurie quelqu'un pour le diminuer dans l'esprit des auditeurs et, ainsi, pour grandir devant ceux-ci, pour paraître publiquement triompher de lui. — (25) Plus je lance des injures, plus j'ai l'impression que celles-ci me donnent force, énergie, vigueur. — (26) Au fond, j'ai injurié M. X... parce que j'étais trop pressé, trop occupé pour lui donner des coups. — (27) Les injures ressemblent à des paroles destinées à empoisonner l'auditeur auquel elles sont adressées, à le rendre malade. - (28) Injurier quelqu'un, c'est l'inviter à participer à un combat d'injures dans lequel le vainqueur sera le concurrent qui aura le dernier mot. -(29) Quand un homme en injurie un autre, il ressemble à un sorcier qui crie « Sois maudit! ». — (30) Une injure, ca me semble fonctionner comme le drap rouge qu'on agite devant un taureau afin de le rendre furieux. - (31) Un bon moyen de gagner au jeu des injures, c'est d'injurier quelqu'un qui ne vous comprend pas ou ne vous entend pas. — (32) Il s'agit, en injuriant un individu, de diminuer sa valeur sociale, de le démonétiser. - (33) Il me paraît que l'important, quand on jette des injures, ce n'est pas de les jeter contre quelqu'un, mais de le jeter comme et surtout avec d'autres, de se sentir uni à une bande de copains. — (34) On voudrait, lorsqu'on injurie quelqu'un, le rendre impuissant. — (35) Si j'injurie les autres, je les invite à m'injurier. -- (36) Une de mes raisons de crier des injures, c'est que ce n'est pas convenable, pas bien, c'est que ça ne se fait pas. — (37) L'injure, écrivent G. Noizet et B. Castets, est « mise en question de l'intégrité de l'autre ». — (38) Un bon moyen de mettre quelqu'un hors de lui, c'est de lui lancer des injures mystérieuses, bizarres, absurdes. -(39) Faut pas oublier qu'on prend plaisir à répéter des injures, à en fabriquer. — (40) Une agression semble à une personne injurieuse lorsqu'elle prend pour cible un domaine où cette personne a investi une part de sa valeur physique ou morale. — (41) Pourquoi je ne réponds jamais aux injures? Pour ne pas descendre au niveau de l'insulteur, pour ne pas m'abaisser. — (42) Ŝi je pouvais dire aux autres tout ce que je pense d'eux, si je pouvais leur faire tout ce que je désire, ne je les injurierais pas. -(43) Il y a des gens qui, en nous injuriant, croient nous exciter, afin que nous nous battions contre elles. — (44) Une injure, ça a le goût agréable d'un fruit défendu. Oui, d'un fruit qu'on doit se retenir de manger. Mais il y a des moments où on ne peut plus se retenir. Comme on dit, ça vous échappe. - (45) Si j'ajoute des injures les unes aux autres, c'est afin de taper plus fort sur la personne qui les reçoit. — (46) On nomme injure tout acte ou parole qui tend à nuire à la réputation ou à l'honneur d'autrui. — (47) Je connais des gens dont les injures répétées ressemblent à des chants : des chants de vengeance ou de représailles. — (48) Je voudrais surprendre mon auditeur en l'injuriant. L'étonner. L'étonner au point de le paralyser. - (49) J'ai injurié des personnes avec l'espoir que celles-ci, en rispotant (par des coups ou des injures), se mettraient dans leur tort. — (50) L'injure, écrit R. Edouard, « ne vise ni à accuser, ni à terroriser, ni à porter un préjudice; mais seulement à chatouiller l'amour-propre de celui ou de celle auquel on la décoche sans autre motif qu'une irritation illogique ou momentanée ou le besoin irraisonné d'attirer l'attention ».

## II. Analyses

1. A. 85 enseignants et étudiants en psychologie répondent d'abord au questionnaire. Seuls, 71 répondent complètement. Leurs 71 réponses passent, à Dijon, avec la collaboration aimable de l'I.R.E.D.U., par l'ordinateur de l'I.N.S.E.E., pour s'offrir à une première analyse de Correspondances. Cette analyse oblige à sacrifier 6 réponses anormales. Et 5 maximes. Par exemple, la maxime Nº 17, impropre à l'échelonnage imposé, puisqu'on ne peut y répondre que par « oui » ou « non ».

B. C'est donc un ensemble de 65 réponses à 40 questions qui subit, à Besançon, au Laboratoire de Mathématiques et Statistiques que dirige J. Ph. Massonie, une nouvelle analyse. Complétée par l'analyse de 50 autres

réponses que fournissent des « éducateurs spécialisés ».

C. Analyse sur des notes dites d'intensité, que suivent :

 a) une analyse — recommandée par J. P. Benzecri (56, II, p. 344-396) où l'on associe aux notes originelles les notes complémentaires;

b) une série d'analyses dans lesquelles les notes sont réduites en modalités

(successivement, en 6, 4 et 3 classes);

- c) analyses achevées par une « approche ordinale » qui substitue aux notes les pré-ordres établis par les témoignages sur l'ensemble des sujets interrogés, qui compare ces pré-ordres au moyen de diverses distances (ou métriques) construites mathématiquement dont H. Abdi détaille la construction dans sa thèse de doctorat —, et qui finit par définir les maximes les plus proches, fonctionnellement, les unes des autres ou les plus éloignées. Qui, par exemple, attribue une distance maximale et, ainsi, un « maximum d'information » aux questions Nos 1, 2, 6, 10, 19, 31, 40, 42 et 43.
- 2. La multiplication des analyses s'explique par la multiplicité des obstacles que celles-là, en les heurtant, permettent de définir et de franchir. Obstacles, par exemple, dans une recherche factorielle sur les injures, créés par des facteurs qui n'expliquent pas les injures, mais s'expliquent par la façon dont les sujets emploient l'échelle ou comprennent les maximes proposées. Obstacles que l'on peut nommer « problèmes de validité » et grouper en trois classes :
- a) validité des notes; celles-ci, sans doute, nous renseignent sur les injures, mais aussi : (α) sur l'intelligence ou la culture psychologique des sujets, (β) sur la pratique des injures par ces derniers, donc par leur compétence, (γ) sur la polysémie des maximes, (δ) sur leur style (qui adopte trois perspectives : celle de l'injurieur, celle de l'injurié, celle d'un témoin), enfin comme le montre par d'autres procédés Cronbach (58) (η) sur le style de notation (que traduit le facteur N° 1) des sujets;
- b) validité des échelles : (α) le nombre de barreaux imposé convient-il aux maximes à mesurer et aux sujets mesureurs? (β) ceux-ci interprétent-ils les échelles comme des échelles d'intervalles ou des échelles ordinales? (γ) les mathématiciens ne doivent-ils pas s'adapter, par la pluralité de leurs méthodes d'analyse, à la pluralité possible des interprétations chez les sujets?

c) validité des instruments d'analyse : validité sur laquelle s'interroge Jean Chateau (58) lorsqu'il montre que les analyses factorielles classiques, appliquées aux conduites humaines, s'intéressent à ce qui différencie ces conduites, non à ce qu'elles ont de commun. Or, les analyses habituelles de correspondances fonctionnent aussi comme des outils différenciateurs. Il a fallu donc diversifier les analyses et multiplier les comparaisons entre analyses diverses pour tenter de définir les « points communs » aux sujets.

### BIBLIOGRAPHIE

- E. ABEL, B. Buckley, The handwriting on the wall, Westport, Greenwood Press, 1977.
- 2. R. ABRAHAM, Playing the Dozens, J. Americ. Folk., 75, 1962.

3. H. Aubin, L'homme et la magie, Paris, Desclée, 1952.

4. R. Berdie, Playing the Dozens, J. Abnorm. Soc. Psycho., 42, 1947.

5. M. Chastaing, Psychologie des jurons, J. Psycho., 1976.

- 6. J. Dollard, The Dozens, Americ. Imago, I, 1939-1940.
- R. FOOTE, J. WOODWARD, A preliminary investigation of obscene language, J. Psycho., 1973.
- 8. W. S. Fox, Cursing as a fine art, Sewanee Rev. Quart., 27, 1919.
- 9. E. GOFFMAN, Interaction ritual, Chicago, Aldine, 1967.
- 10. E. GOFFMAN, Encounters, Harmondsworth, Penguin, 1972.
- 11. E. GOFFMAN, The presentation of self in everyday life, Hardmonsworth, Penguin, 1969.
- 12. R. Graves, The future of swearing, London, Kegan Paul, 1936.
- J. Hokanson, M. Burgess, The effect of the types of agression on vascular processes, J. Abnorm. Soc. Psycho., 64, 1962.
- W. LA BARRE, The psychopathology of drinking songs, Psychiatry, 2, 1939.
- 15. W. LABOV, Rules for ritual insults, in D. Sudnow, Studies in social interaction, New York, Macmillan, 1972.
- D. MAC KINNON, Violation of prohibition, in H. MURRAY, Explorations in Personality, Oxford Univ. Press, 1938.
- 17. M. A. Montagu, The anatomy of swearing, New York, Macmillan, 1967.
- 17'. J. MORGAN, C. O'NEILL, R. HARRÉ, Nicknames, London, Kegan Paul, 1979.
- 18. G. Noizet, B. Castets, Notes sur l'injure, Cahiers Psycho., 1, 1962.
- 19. G. PATRICK, The psychology of profanity, Psycho. Rev., 8, 1901.
- 20. R. RIEBER, C. WIEDEMANN, Obscenity, J. Psycholing. Res., 8, 1979.
- 21. M. Searls, The psychology of screaming, Inter. J. Psycho-Ana., 14, 1933.
- 22. J. SHARMAN, A cursory history of swearing, London, Nimmo Bain, 1884.
- 23. S. Tomkins, Affect imagery consciousness, Tavistock, Springer, 1963.
- 24. G. Contenau, La magie chez les Assyriens et les Babyloniens, Paris, Payot, 1947.
- 25. C. DAREMBERG, E. SAGLIO, Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, Paris, Hachette, 1900.
- 26. C. Fossey, La magie assyrienne, Paris, Leroux, 1902.
- 27. J. FRAZER, The Golden Bough, I, London, Macmillan, 1917.
- 28. M. Granet, La civilisation chinoise, Paris, Renaissance du Livre, 1929.
- 29. M. GRANET, La pensée chinoise, Paris, Renaissance du Livre, 1934.

- R. Huvelin, La notion de l'injuria dans le très ancien Droit romain, Mélanges Appleton, Lyon, Rey, 1903.
- E. MASSONEAU, Le crime de magie et le Droit romain, Paris, Sirey, 1933.
- 32. W. Thomas, Primitive behavior, New York, Mac Graw-Hill, 1937.
- D. Thomson, The joking relationship and organised obscenity in North Queensland, Americ. Anthropol., 37, 1935.
- 34. F. VIGOUROUX, Dictionnaire de la Bible, Paris, Letouzey, 1912-1926.
- **35.** J. C. Anscombre, Délocutivité benvenistienne, délocutivité généralisée et performativité, *Langue franç.*, **42**, 1979.
- E. Benveniste, Problèmes de linguistique générale, I et II, Paris, Gallimard, 1966 et 1974.
- B. de Cornulier, La notion de dérivation délocutive, Rev. Ling. rom., 157-158, 1976.
- 38. R. EDOUARD, Dictionnaire des injures, Paris, Tchou, 1967.
- 39. G. FAUCONNIER, Comment contrôler la vérité, Actes recher. sci. soc., 25. 1979.
- 40. P. Guiraud, Les gros mots, Paris, P.U.F., 1975.
- R. Harweg, Skisse einer neuen Theorie des Vokativs, Linguistics, 33, 1967.
- 41'. B. HASSELROT, Etudes sur la formation diminutive dans les langues romanes, Uppsala, 1957.
- 42. S. Karcevski, Introduction à l'étude de l'interjection, Cahiers Saussure, 1, 1942.
- 42'. S. Lilja, Terms of abuse in roman comedy, An. Acad. Sci. Fennicae, Helsinki, 1965.
- 48. M. MAC CLOSKEY, Metaphors, Mind, 1964.
- P. Miniconi, Les termes d'injures dans le théâtre comique, Rev. Ét. latines, 36, 1958.
- 45. A. MULLER, Die Schimpwörter in der grieshischen Kömedie, *Philologus*, 26, 1913.
- 46. D. Perret, Les appellatifs, Langages, 17, 1970.
- 47. I. A. RICHARDS, The philosophy of Rhetoric, Oxford, 1936.
- 48. W. Stählin, Zur Psychologie und Statistik der Metaphor, Arch. ges. Psy., 30, 1914.
- 49. C. STUTTERHEIM, Het Begrip Metaphoor, Amsterdam, 1941.
- 50. P. WEGENER, Der Wortsatz, Indogerman. Forsch., 39, 1921.
- 51. H. WERNER, Die Ursprünge der Metapher, Leipzig, 1919.
- 52. H. Abdi, J. P. Barthélemy, X. Luong, Jeux de cartes, entropie et ordres, Cahiers de géographie, Besançon, 18, 1978.
- H. ABDI, J. P. BARTHÉLEMY, X. LUONG, Construction et utilisation de distances entre pré-ordres, I.R.I.A., 1979.
- J. P. Balladur, Analyse factorielle des correspondances, Annales de VI.N.S.E.E., 1970.
- 55. J. P. Barthélemy, Propriétés métriques des ensembles ordonnés, thèse, Besançon, 1979.
- 56. J. P. Benzecri, L'analyse des données, Paris, Dunod, 1973.
- 57. N. Bon, Analyse des correspondances et psychologie, thèse, Dijon, 1978.
- 58. J. CHATEAU, Le malaise de la psychologie, Paris, Flammarion, 1973.
- L. CRONBACH, Processes affecting scores on « understanding of others, Psycho. Bul., 52, 1955.

- M. Imberty, Polysémie et cohérence du langage musical, Sciences de l'Art, 7, 1970 et 8, 1971.
- L. LEBART, J. P. FÉNELON, Statistique et information appliquée, Paris, Dunod, 1973.
- 61. G. MALIVERNEY, Le comportement d'adoption du produit nouveau, thèse, Dijon, 1979.
- 62. C. Martin, Contribution à l'étude du comportement du consommateur, thèse, Dijon, 1976.
- J. P. MASSONIE, Où il est montré que les contributions doivent être maniées avec beaucoup de prudence, Cahiers de géographie, Besançon, 18, 1978.
- 64. A. Vogt, Analyse factorielle en composantes principales d'un caractère de dimension n, Institut de mathématiques économiques, Dijon, 1975.

Universités de Dijon et de Besançon.

#### MAXIME CHASTAING et HERVÉ ABDI.

#### Résumé

Article qui complète l'article publié en 1976 sur la psychologie des jurons. Fondé sur de multiples analyses factorielles de correspondances. Destiné à étudier les fonctions principales des injures. Qui commence par distinguer celles-ci des jurons, puis des insultes. Et montre qu'elles fonctionnent comme des coups défendus. Des coups parfois sans répliques, destinés à « liquider » l'adversaire. Des coups souvent portés afin de provoquer une réplique : coups alors d'appel soit à un combat d'injures, soit à un combat réel. Les explications de ces coups multiples sont elles-mêmes multiples : ludique, sociologique, magique...